

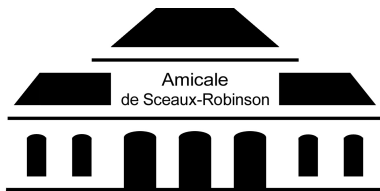


l'Amicale de SCEAUX-ROBINSON

**07
Décembre
2013**

PROCES-VERBAL

Assemblée Générale 2013



ASSEMBLEE GENERALE DU 7 DECEMBRE 2013 - PROCES-VERBAL -

L'assemblée générale de l'Amicale de Sceaux-Robinson s'est tenue le 7 décembre 2013 dans les locaux municipaux sis au 20 rue des Imbergères, sous la présidence de Jean NEVEU.

Sont présents ou représentés 38 membres adhérents à jour de leur cotisation sur 77. Le quorum statutaire de $\frac{1}{4}$ des adhérents étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 11H35. Jean NEVEU prend la parole pour souhaiter la bienvenue et présenter l'ordre du jour :

- rapport moral,
- rapport financier,
- renouvellement du Conseil d'Administration,
- perspectives 2014,
- discussion.

1. Rapport moral

Jean NEVEU présente le rapport moral de l'année 2013.

En introduction, il cite les actions principales de l'Amicale au cours de cette année :

- 2 Rencontres avec l'équipe municipale,
- Participation au comité de pôle Robinson (CL3D),
- Participation aux travaux du CARRRO,
- Participation aux réunions de Sud Environnement,
- Participation à "Parlons Ensemble de Sceaux "
- Réunions avec les autres associations,
- Communication avec les adhérents,
- Activités conviviales.

1.1. Les rencontres avec la mairie

L'Amicale a participé à 2 réunions avec l'équipe municipale au cours desquelles les principaux sujets évoqués ont été :

- L'aménagement du quartier,
- Le stationnement payant,
- La circulation des bus avenue de la Gare,
- La construction de la résidence étudiants au 58 boulevard Desgranges,
- La résidence logements 7/9 rue des clos Saint Marcel,
- Le plan d'urbanisme des 4 Chemins et plans masse du quartier.

l'aménagement du quartier

Après l'aménagement réussi des rues Mademoiselle Mars et des Clos Saint Marcel, quelques problèmes subsistent :

- ✓ 1 : la délimitation par panneaux des emplacements « minute » et « livraison/professions médicales/artisans »
→ fait suite à notre demande, mais pas forcément respectés.
- ✓ 2 : vitesse excessive dans la partie ouest de la rue des clos Saint Marcel : demande d'un plateau au niveau de la sortie du cimetière pour ralentir les véhicules
→ la mairie réfléchit à un projet plus large incluant une reprise de l'arrière du cimetière : portail plus large, murs non continus
- ✓ 3 : des véhicules de grand gabarit s'engagent rue Mademoiselle Mars et sont coincés : demande d'interdiction des poids lourds
→ panneaux commandés

le stationnement payant

En février la mairie nous a présenté son projet de tarification, soit une cotisation annuelle de 85 € pour les résidents des quartiers concernés, donnant accès à l'ensemble des zones vertes.

Il est décidé avec l'Amicale que l'ensemble du périmètre du quartier Sceaux Robinson sera soumis au stationnement payant, pour éviter que les gens se rabattent sur des rues ou portions de rue non payantes.

Il a été mis en service le 1er juin dans un périmètre réduit, qui sera vraisemblablement élargi à terme. Début septembre, 69 cartes avaient été vendues et 300 PV ont été dressés.

Le bilan est très satisfaisant : disparition des voitures qui tournaient pour avoir de la place, fin des voitures ventouses.

Les riverains de certaines rues du quartier qui avaient l'habitude de garer leur voiture dans la rue ont fait part de leur mécontentement à la Mairie au nom de tous les habitants du quartier.

L'Amicale leur a répondu qu'elle regrettait que ce mécontentement ne se soit pas exprimé auprès d'elle, ni lors des réunions publiques organisées par la Mairie.

M. CUYPERS intervient pour dire qu'il trouve la somme de 85 euros trop élevée : il fallait un montant symbolique pour les riverains, surtout qu'ils payent une taxe d'habitation pour leur garage ; Jean NEVEU répond que s'ils ont un garage, ils peuvent y mettre leur voiture et que les gens doivent comprendre que le domaine public n'est pas un domaine privé.

Thierry CUYPERS considère que c'est un impôt supplémentaire, ce à quoi Jean NEVEU répond qu'il s'agit d'un droit d'usage.

La circulation des bus avenue de la Gare

L'Amicale est saisie par des riverains de l'avenue de la Gare, dès le mois de janvier, de nuisances acoustiques et vibratoires générées par le passage de 400 bus par jour.

Fin janvier l'Amicale avait élaboré et distribué un questionnaire avant la réunion du 1er février en mairie. Les résultats de ce questionnaire ont confirmé les nuisances ressenties par les riverains. Ils ont été remis à la Mairie qui a rapidement diligenté une campagne de mesures de bruit et vibrations.

Ces mesures, prises en charge par la Ville, ont montré des dépassements des normes, ce qui a permis à la Mairie de promulguer un arrêté municipal ayant pour objet d'interdire la circulation des véhicules de transport en commun de fort tonnage à partir du 1er octobre sur la partie haute de l'avenue de la Gare à partir du boulevard Desgranges.

Cette décision a été prise suite à plusieurs rencontres entre la Mairie et les services techniques de la RATP et de la communauté d'agglomérations des Hauts de Bièvre.

Cette interdiction va dans le sens de la création d'une gare routière bus sur l'avenue Jules Guesde car elle va obliger la RATP à modifier les trajets selon nos préconisations.

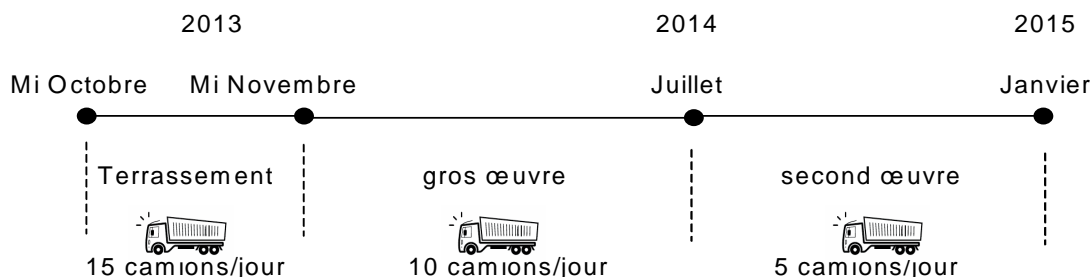
Nous nous félicitons que l'action commune entre l'Amicale et les riverains qui ont répondu au questionnaire ait permis d'obtenir ce résultat qui incidemment valorise le patrimoine des propriétaires riverains.

Ce résultat est bien la preuve qu'une action par une association de quartier est plus efficace que l'addition d'actions individuelles.

La construction de la résidence étudiants au 58 boulevard Desgranges

Le programme comprend 71 logements et a été confié au constructeur Dumez, sous la responsabilité de Sceaux Habitat. Ce programme a subi un retard d'environ 18 mois suite au besoin d'acheter une bande de terrain dans la faculté de droit auprès des Domaines qui voulait un appel d'offres.

Les grandes étapes du chantier sont les suivantes :



Durant le chantier, 4 emplacements de stationnement sont supprimés.

La circulation boulevard Desgranges est mise en sens unique de l'ouest (avenue de la Gare) vers l'est (rue de Fontenay).

Une réunion d'information des riverains a été organisée le 10/09/2013 à la Mairie. Nous avons été surpris du faible nombre de riverains qui y ont assisté.

La résidence logements 7/9 rue des clos Saint Marcel

La Mairie a permis à l'Amicale de rencontrer le promoteur Pierre Etoile qui a présenté son projet dont l'architecture s'intègre parfaitement dans le quartier. Le standing des appartements est élevé.

Ce projet comprend 26 logements dont ¼ de logements sociaux, répartis dans deux immeubles : R+4 côté rue, R+3 côté jardin. Il comprend également 27 emplacements de stationnement. Le Permis de construire est consultable en mairie.

Les travaux devraient commencer en mars 2014 (durée 22 mois) et pendant cette période la rue des Clos Saint Marcel serait mise en double sens entre le gymnase et la rue du Maréchal Joffre.

Ces constructions généreront une amélioration de l'environnement actuel.

la zone de projet des 4 Chemins

La Mairie nous a présenté son projet en février :

La rédaction du cahier des charges de l'ensemble du projet était en cours avec l'assistance d'expert, cahier des charges que devra respecter le constructeur.

Le planning prévisionnel était le suivant :

- ✓ Consultation : avril 2014
- ✓ Choix du constructeur : juillet 2014
- ✓ Début des négociations : septembre 2014
- ✓ Permis de construire : janvier à juin 2015
- ✓ Début des travaux : octobre 2015
- ✓ Fin des travaux : 2023

Trois îlots sont maîtrisés.

Nos n'avons pas d'informations depuis février.

Dans cette zone , il y a deux parties : la haute et la basse où se situe France Habitation qui a le projet de remplacer ses immeubles anciens par de nouveaux. Ceci doit de faire dans le cadre d'une négociation avec les locataires, plus ou moins représentés par une association dont on n'arrive pas à savoir si elle a des statuts, un bureau,...

Une hausse des loyers justifiée par des prestations supérieures pourrait être en tout ou partie compenser par une baisse des charges (chauffage, eau), suivant les recommandations faites dans le cadre du CL3D.

La mairie envisage de rester propriétaire des terrains de la zone de projet. Elle donnerait ses terrains en location à long terme par un bail à construction, prévoyant un loyer versé par le promoteur. A la fin du bail la mairie est propriétaire des constructions.

Dans le cas où il n'y a que des locataires, il n'y a pas de problème. Mais en cas de mise en co-propriété de lots habitation sous ce régime, pour la partie privative la valeur du bien va en diminuant et le risque est qu'il n'y ait plus d'entretien de la copropriété (parties communes) et des lots privatifs à l'approche de la fin du bail, d'où une dégradation progressive.

Cette opération n'est pas courante et n'est pas ancrée dans la mentalité française.

Les terrains font l'objet d'un portage par l'Etablissement Public Foncier du 92 (EPF92). Ce portage, qui consiste à acheter les terrains pour la ville, a une durée de cinq ans. Il reste un peu moins de trois ans, période durant laquelle la ville devra trouver un ou plusieurs aménageurs.

les plans masse du quartier,

Excepté pour la résidence étudiants du Boulevard Desgranges, aucune information n'a été fournie concernant les autres plans masse inscrits au PLU (Robinson, avenue de la Gare, Pépinières , Mairie). Des zones sont bloquées par des propriétaires ayant refusés de vendre ou des occupants non relogés.

1.2. Participation au Comité de Pôle Robinson

Dans le cadre du CL3D, L'Amicale a participé à la commission des Quatre Chemins, en charge de faire des propositions pouvant servir à la rédaction du cahier des charges des futurs aménageurs.

À l'issue de quatre réunions, les dix membres ont fait des préconisations concernant essentiellement l'eau et l'énergie, avec le souci d'optimiser et de réduire les futures charges de fonctionnement supportées par les occupants.

Les constructions seront d'office soumises aux normes des écoquartiers, imposées par la Mairie.

Concernant l'eau et la biodiversité, les principales préconisations retenues par le CL3D sont les suivantes :

- ✓ Privilégier les espèces végétales à l'intérieur des îlots,
- ✓ Eviter les plantations aux abords des canalisations,
- ✓ Mettre en place des toitures végétalisées,
- ✓ Inciter au compostage collectif,
- ✓ Collecte distinctes eaux grises et eaux noires à prévoir dès la conception des logements,
- ✓ Veiller à la récupération de chaleur via les eaux usées,
- ✓ Veiller à la récupération des eaux de pluie et leur gestion.

Concernant l'énergie, les principales préconisations retenues par le CL3D sont les suivantes :

- ✓ Prendre en compte l'orientation des bâtiments (favoriser les surfaces ouvrant au sud),
- ✓ Préconiser une place de parking par logement,
- ✓ Prévoir l'obligation de compteurs individuels d'énergie en cas de chauffage collectif,
- ✓ Etudier la possibilité d'utiliser plusieurs systèmes de production d'énergie (chauffage & électricité) en fonction des besoins et des prix :
 - o Pompes à chaleur géothermiques grâce à la création de nappes phréatiques artificielles,
 - o Panneaux solaires thermiques.
- ✓ Dans les parkings, installer des bornes de recharge pour véhicules électriques.

Le chauffage collectif limiterait la température à 16° C, chacun pouvant augmenter celle-ci par un chauffage individuel.

1.3. Participation aux travaux du CARRRO

Jean NEVEU passe la parole à Jean-Luc DUPIEUX, qui avec Jacques-François BLARDAT, nous représente au CARRRO.

Le CARRRO est un collectif de cinq associations riveraines du RER B (4 scéennes, 1 fontenaisienne) dont les activités en 2013 ont été :

- ✓ Echanges avec la RATP à Denfert pour l'aménagement du retournement à Denfert Rocheveau
- ✓ Participation aux rencontres organisées par les maires des communes du RER B sous l'égide du maire de Massy Palaiseau,
- ✓ Représentation à l'Association des Usagers des Transports de la région parisienne (AUT) ; la présidente du CARRRO, Marcelle VERNET, est un membre actif de l'AUT. ce qui permet d'être informé et de faire remonter au niveau régional les problèmes du RER B,
- ✓ Réunions sur le projet de tramway Antony – Clamart ; Le report de voyageurs sur la Croix de Berny peut avoir une incidence sur la branche Robinson du RER (baisse de fréquentation → baisse du nombre du RER, → navette pour Bourg La Reine?) : le CARRRO sera vigilant sur les conséquences de ce projet qui, par ailleurs, ne semble pas abouti car se terminant côté Clamart au milieu de nulle part. L'opinion est que ce projet sera revu.

Jean-Luc DUPIEUX rappelle qu'avec un RER sur 4, la branche Robinson est plutôt bien servie au regard de la population concernée.

1.4. La participation aux réunions de Sud Environnement.

Les principaux sujets traités en 2013 ont été :

Les thèmes récurrents au niveau national et régional

- Loi Duflot
- SDRIF avec les « pastilles », zones de densifications

Plus localement,

- Le projet de tram, empiètements sur les zones boisées (bois de Verrières),

Jean NEVEU explique le positionnement de Sud Environnement :

France Environnement → Ile de France Environnement → Environnement 92 → Sud Environnement 92.

Il est important de participer à ces réunions car Ils sont au courant des projets au niveau national ou régional et nous communique l'information.

C'est par eux que nous avons appris la création d'une agglomération parisienne qui couvrira en population et territoire 70% de la région qui continuera d'exister par ailleurs. L'agglomération devrait être subdivisée en unités d'environ 200.000 habitants, ce qui signifie que les départements devraient disparaître à terme et que les regroupements de communes telles que la communauté d'agglomérations des Hauts de Bièvre remplacés par une unité de 200.000 habitants, ce qui nécessitera au moins une commune supplémentaire. L'idée sous-jacente est aussi de récupérer l'argent des communes riches pour le distribuer aux communes moins bien loties.

Ce projet va-t-il avoir lieu, quand (normalement à partir de 2015), comment, avec des hausses d'impôts sachant que la région subsiste ?

1.5. participation aux réunions « Parlons ensemble de Sceaux »

Nous avons sollicité nos adhérents pour qu'ils participent aux entretiens audiovisuels, aux rencontres publiques, aux rencontres publiques, et à la restitution finale du 21 mars 2013.

La démarche nous est apparue positive, mais la restitution beaucoup moins intéressante, ne répondant pas aux enjeux.

Les 169 propositions ont été décomposées en :

- ✓ 55 concernant des actions existantes ou en cours,
- ✓ 8 pouvant être mises en place rapidement,
- ✓ 67 nécessitant une étude plus poussée de la part de l'équipe municipale,
- ✓ 39 nécessitant un partenariat plus large et relevant d'actions privées.

Notre point de vue :

- ✓ une accumulation de propositions de natures très variées,
- ✓ aucun travail de synthèse pour donner une cohérence (distinction entre initiatives privées/publiques. Ex : 4 propositions d'ouverture d'un pub),
- ✓ aucune proposition n'a été écartée, y compris les plus farfelues,
- ✓ aucune priorité n'a été établie,
- ✓ aucune proposition n'a été chiffrée (investissement, fonctionnement).

Il aurait mieux valu retenir 2 ou trois axes et les décliner, sachant que tout ne pourra être fait (actions relevant du domaine privé, contraintes financières,...).

Cette consultation a coûté 98.000 € H.T. à la ville de Sceaux. Le résultat ne nous paraît pas à la hauteur des moyens mis en œuvre.

1.6. les réunions avec les autres associations,

Les réunions générales qui avaient lieu 2 à 3 fois par an ne se font plus ; deux associations ont souhaité politiser le débat avec une violence verbale excessive. Il s'en est suivi des heurts entre associations. L'Amicale verra si elle peut renouer avec certaines associations un dialogue informel pour traiter des problèmes communs. Sceaux Centre et le quartier des Blagis ont des problèmes spécifiques ; il n'en reste pas moins qu'il serait intéressant de continuer à échanger.

1.7. la communication avec les adhérents,

Nous avons publié deux lettres cette année, une en mai l'autre en novembre.

1.8. les activités conviviales.

L'Amicale a organisé un dîner de rue le 1^{er} juin et le buffet qui suit cette assemblée générale du 7 décembre.

L'assemblée passe au vote et adopte le rapport moral à l'unanimité.

2. Rapport financier

Jean NEVEU donne la parole à Claude LAVALETTE, trésorier de l'association, qui présente le rapport financier.

La balance de l'exercice 2013 arrêtée au 30/11/2013 se situe à 6 068,76€.

Les dépenses s'élèvent à 2 325,30 €.

Elles concernent :

- | | | |
|--|---------|-----------|
| • les frais de fonctionnement : | | 504,74,€ |
| o Assurances : | 186,54€ | |
| o Cotisations : | 84,00€ | |
| o Enveloppes timbrées : | 234,20€ | |
| • les actions (lettres n°32 et 33, divers) : | | 1 130,49€ |
| o Lettre n°32 : | 601.76€ | |
| o Lettre n°33 : | 482.83€ | |
| o Divers : | 45.90€ | |
| • les manifestations : | | 690,07€ |
| o Collation à l'AG 2012 : | 513.02€ | |
| o Dîner de rue 2013 : | 126.65€ | |
| o Affiches du dîner : | 50.40€ | |

Claude LAVALETTE apporte les précisions suivantes :

- le coût élevé des enveloppes timbrées est dû aux relances auprès des adhérents qui n'ont pas cotisé et que l'on ne peut joindre par mail, ainsi que l'envoi de la lettre pour les adhérents hors de Sceaux,
- le divers de 45.90€ correspond à l'achat de fleurs pour les obsèques de Marie-Claire HACHETE,
- la différence de coût entre les deux lettres est due à un nombre de pages différent,
- le coût des manifestations est beaucoup plus élevé qu'en 2012 en raison de la collation de l'AG 2012.

Les recettes s'élèvent à 2901,00 €. Elles concernent :

- | | |
|-------------------------------------|-----------|
| • les cotisations 2013: | 1 232,00€ |
| • le soutien des bienfaiteurs : | 174,00€ |
| • les recettes de publicité : | 1 030,00€ |
| • divers (participation repas AG) : | 465,00€ |

Les recettes sont supérieures à celles de 2012 : plus d'adhérents (77 au lieu de 64), plus de bienfaiteurs (16 au lieu de 12), plus de publicités (15 au lieu de 12).

Nous avons donc un équilibre positif entre les dépenses et les recettes.

Le solde créditeur du compte courant est de 1 208,86€, celui du livret « A » de 2534,60€.

L'assemblée passe au vote et adopte le rapport financier à l'unanimité.

Jean NEVEU remercie Jacques-François BLARDAT pour la mise en page de la lettre et la création des publicités qui ont générées des économies et un attrait supérieur pour la lettre.

3. Renouvellement du Conseil d'Administration

Nos statuts prévoit le renouvellement annuel par tiers du conseil d'administration, soit 4 postes à pourvoir en remplacement de :

- Isabelle FAIVRE qui démissionne pour convenances personnelles,
- Jacques-François BLARDAT qui démissionne pour convenances personnelles,
- Pierre COURBON en fin de mandat,
- Jean HERZOG en fin de mandat.

Font acte de candidature :

- Pierre COURBON qui se représente ,
- Jean HERZOG qui se représente.

Aucun autre candidat ne se manifeste.

Les deux candidats sont réélus à l'unanimité.

Jean NEVEU, compte_tenu de ses nouvelles responsabilités au Crédit Mutuel, ne souhaite plus assurer la présidence.

Il propose une nouvelle organisation du bureau en 2014 , qui serait constitué ainsi :

- Président : Yves ARCHIMBAUD
- Vice-président : Jean NEVEU
- Vice-président : Jean-Luc DUPIEUX
- Trésorier : Claude LAVALETTE
- Secrétaire : Bernard HERRENG

Cette proposition soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

4. Perspectives pour l'année 2014

Jean NEVEU présente les perspectives pour l'année 2014, sachant que l'activité va être ralentie jusqu'au mois d'avril pour cause d'élection municipale, puis européenne:

- Rencontres périodiques avec l'équipe municipale
 - ✓ Zone de projet des 4 Chemins, plans masse,
 - ✓ Aménagement du quartier, stationnement,
 - ✓ Compatibilité projets/finances publiques : les collectivités vont être pénalisées par des transferts de charges et de nouvelles charges comme celles dues à l'aménagement des rythmes scolaires,
- Participation active dans le cadre du CARRRO à l'amélioration de service du RER B (suivi des dysfonctionnements, retournement à Denfert, Paladin,...), sans trop d'illusions devant le poids du SDRIF et de la RATP,
- Concertation avec les autres associations, au moins celles qui sont autour de nous.

5. Discussion

Jean NEVEU donne la parole à l'assistance pour connaître les attentes de la part de l'Amicale, de son bureau, et ce que nous pouvons faire pour maintenir une vie de quartier et être représentative vis-à-vis des élus.

M. CUYPERS considère que pour la qualité de la vie, il est important de :

- conserver un environnement convivial, arboré,
- de bénéficier de transports en commun qui fonctionnent.

Il s'en suit une discussion sur la dégradation du service du RER, avec des horaires de moins en moins respectés, des incidents de plus en plus fréquents, une absence d'information et d'explication.

Yves ARCHIMBAUD rappelle que la fréquence des RER est inchangée depuis 20 ans, mais que l'accroissement du nombre d'usagers fait que le moindre incident aux heures de pointe a maintenant des conséquences qui se répercutent longtemps. De plus le niveau d'entassement n'est pas digne d'un pays développé comme le nôtre.

Jean NEVEU rappelle le projet de retournement à Denfert-Rochereau, soutenu par le CARRRO, qui permettra, en cas de problème sur la partie au nord de cette gare, que les usagers du sud puissent rejoindre le réseau métropolitain.

Il souligne qu'il est difficile de dialoguer avec la RATP qui part du principe qu'elle sait tout.

Jean NEVEU clos la séance à 12h45 après avoir remercié les participants.

Le président

Jean NEVEU

Le secrétaire

Bernard HERRENG